

COMITE CONSULTATIF sur le BIEN-ETRE ANIMAL
Première réunion du 15 février 2021

Personnes présentes :

Laurent GARCIA, député-maire de Laxou

Anne-Mathilde COSTANTINI, adjointe au maire déléguée aux finances, à l'urbanisme écologique, au juridique, aux marchés publics et au bien-être animal

Annie HENRARD, conseillère municipale déléguée à l'environnement

Geneviève PIERSON, conseillère municipale déléguée aux seniors

Pierre CANTUS, conseiller municipal

Franck PORTERAT, directeur du secrétariat général, responsable des relations avec les administrés

Jacques BOULAY

Charlotte GEISTEL-GARLAND

Clotilde GRESSOT

Didier LAUNOY

Mickaël RIGOLOTT

Personnes excusées : Mme THIEBAUT, MM. MANIN et ROIG, Docteur SAFFROY

M. Laurent GARCIA, député-maire de LAXOU, introduit la réunion en expliquant qu'il est très attaché à la cause animale depuis toujours : il fait partie de Réseau Cap municipal, association qui fait le lien entre les associations de protection animale et les politiques. Il a signé en juillet 2020 la proposition de loi visant à améliorer le bien-être des animaux de compagnie dont on va reparler. Il est également signataire du référendum d'initiative partagée pour les animaux qui lui avait valu, en septembre dernier, une visite « musclée » à sa permanence parlementaire de la fédération des chasseurs du département qui avait mal compris le texte puisque le référendum ne visait qu'à interdire les chasses « cruelles », dont la chasse à courre et le déterrage ; la chasse à la glue étant interdite depuis 2020. Le référendum prévoyait, par exemple, les interdictions de l'élevage d'animaux pour leur fourrure, de l'élevage des poules en cage d'ici 2025, des spectacles avec animaux sauvages et de l'expérimentation animale lorsque des alternatives sont possibles.

M. GARCIA considère que le comité consultatif, créé par délibération du 4 novembre 2020, est un groupe de réflexion qui a pour but de faire jaillir des idées novatrices pour le bien-être animal et en confie l'animation à son adjointe Anne-Mathilde COSTANTINI, également très impliquée dans la défense du bien-être animal. Trois autres élus dont un du groupe d'opposition sont également membres du Comité comme stipulé dans la délibération lors du Conseil Municipal du 4 novembre 2020.

Mme COSTANTINI remercie les participants et propose de faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter et exposer ses idées.

M. Jacques BOULAY indique que l'association APACA dont il est trésorier a fait venir Laila DEL MONTE, pionnière en communication animale, pour un bel échange sur les connexions homme/animal. Il voudrait mieux connaître celles et ceux qui s'occupent déjà sur le territoire des animaux (recensement des associations, cartographie des sites de nourrissage, ...) afin de mieux prendre en charge les animaux errants. Il désire également que l'on assure le devenir des animaux en cas de décès.

M. Pierre CANTUS s'intéresse à l'alimentation, aux conditions d'élevage intensif, élevage en batterie, l'élimination des produits testés sur animaux, la fourniture de produits locaux et l'approvisionnement des cantines,....

M. Didier LAUNOY souhaite que l'on s'interroge sur la médiation animale, déjà présente dans les EPAD et hôpitaux. Ne pourrait-on pas l'introduire également dans les écoles, les crèches ou chez les personnes seules ?

M. Mickaël RIGOLOTT insiste sur l'animal facilitateur de lien social et voudrait favoriser la sociabilisation des chiens par la possibilité de promenade groupée et des interventions en milieu scolaire pour apprendre le respect de l'animal, comme le respect de l'humain, par exemple, les accidents évités par le ramassage des déjections canines.

Mme Annie HENRARD est très concernée par la violence et la maltraitance envers les animaux, le problème de l'abandon des animaux, la vente en animalerie devrait être interdite, la stérilisation devrait être obligatoire. Elle voudrait également la fin de l'élevage intensif.

Mme Charlotte GEISTEL-GARLAND est passionnée par les nouveaux animaux de compagnie (NAC), la terrariophilie et voudrait qu'il y ait une meilleure information sur les besoins de ces animaux, les soins qu'il faut leur apporter et craint que la proposition de loi qui veut limiter le nombre d'espèces pouvant être détenues comme animal de compagnie n'aboutisse à des abandons massifs préjudiciables à l'environnement. Elle espère que le texte prévoira une période transitoire afin de sauver les NAC qui ne pourraient rester de compagnie.

Mme Geneviève PIERSON s'intéresse aux animaux qui aident les malades, voudrait que les élevages clandestins soient sévèrement réprimés et qu'une campagne de stérilisation des chats soit entreprise.

Mme Clotilde GRESSOT est famille d'accueil pour la SPA Paris. Elle s'occupe de 5 chats difficilement adoptables, d'un vieux labrador qui vient d'être abandonné par son maître car réclamant trop de soins. Elle adhère à de multiples associations de protection animale (one voice, 30 millions d'amis, SPA, L214,...). Elle souligne le sérieux de l'association 'Com chat', la nécessité d'identifier et de stériliser les animaux, la surpopulation féline étant très rapide, puisqu'un couple de chats peut, en 4 ans, avoir jusqu'à 20 000 descendants. Mme GRESSOT souligne l'importance de poser des grilles garde-corps aux fenêtres, notamment pour les centaines de logements qui vont être rénovés dans le cadre du NPNRU des Provinces (les accidents graves dont sont victimes les chats sont principalement dus aux chutes des fenêtres, en étage) montre l'intérêt, pour les chats, de mettre en façade des « aides à la descente » (image en PJ).

Elle pense qu'il y aurait 10 millions de chats errants qui sortent surtout la nuit à la recherche de nourriture et dont il faut maîtriser la population, car ces chats sont souvent en détresse (froid, faim, peur) et parfois malades.

Mme GRESSOT suggère d'acquérir une petite maison avec terrain sur le territoire laxovien, notamment pour y faire séjourner les chattes (roulement d'une trentaine de félins), juste après leur stérilisation, qui ne peuvent être remises directement sur site, car leurs plaies sont à surveiller quelques jours ; l'achat de cette maison se ferait par appel aux subventions des grandes fondations nationales (SPA Paris, B. BARDOT, 30 millions d'amis, etc).

M. Franck PORTERAT s'intéresse à l'intégration de l'animal dans la ville, la sociabilisation qu'apporte l'animal, la nécessité, par une information constructive, que chacun connaisse ses droits et obligations pour qu'il n'y ait pas de conflit.

Mme COSTANTINI remercie chaque participant pour leurs idées qui montrent combien le champ d'investigation est vaste. Pour sa part, elle souhaite développer une expérience innovante de mise en place d'une mutuelle communale de santé pour animaux, à l'instar de ce qui se pratique pour les mutuelles de soins humains ; d'abord sur le territoire de Laxou, puis si l'expérience est concluante, sur le territoire métropolitain et enfin départemental. Cela consisterait, par l'effet de masse, à obtenir des tarifs privilégiés pour des garanties étendues et de pouvoir ajouter des conférences sur la prévention des maladies ou tout autre sujet améliorant le bien-être animal ; par exemple, la mise en place de stages de 1^{er} secours pour venir en aide aux animaux.

Mme COSTANTINI indique que dans la proposition de loi visant à améliorer le bien-être des animaux de compagnie, plusieurs mesures vont dans le sens des souhaits des participants :

- . créer un **certificat de connaissance** pour tout nouvel acquéreur visera à s'assurer que l'acquéreur a bien conscience des besoins physiologiques de base de l'animal de compagnie qu'il souhaite accueillir dans son foyer.
- . obliger les collectivités à mettre en place une campagne pour la **stérilisation des chats errants**.
- . **encadrer la vente en ligne** en interdisant aux particuliers de vendre sur les plateformes généralistes. Seuls les professionnels et les refuges y auraient accès.
- . **interdire la vente de chiens et chats en animalerie**.
- . instaurer un **mandat de protection animale** afin d'anticiper l'avenir des animaux de compagnie en cas de décès, d'hospitalisation ou de départ en EHPAD de leurs propriétaires.
- . durcir les **peines en cas de maltraitance animale** : donner volontairement la mort à un animal, simple contravention punie de 1500€ d'amende, deviendrait un délit. Les sanctions applicables aux personnes coupables d'actes de cruauté et de sévices infligés à un animal seraient fortement augmentées : 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende en cas de sévices graves et 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende en cas de mort de l'animal.

Mme COSTANTINI propose que le comité liste plusieurs actions concrètes à mettre en place, sachant qu'il n'est pas possible de tout faire en même temps !

- . recenser les associations de protection animale existant à Laxou ou dans la métropole du Grand Nancy
- . répertorier les sites à Laxou où une concentration de chats errants pourrait donner lieu à une ou plusieurs campagnes « chats libres »*
- . lister les documentations (création ou transfert de lien) à mettre sur le site internet de la commune de Laxou, notamment sur les NAC, la nourriture des animaux sur le domaine public (chats, oiseaux, ..)
- . prendre contact avec les écoles de Laxou pour une sensibilisation au bien-être animal
- . vérifier la mise à disposition de sacs pour les crottes de chien et de poubelles judicieusement réparties, notamment dans les sentiers
- . sensibiliser par l'humour et la pédagogie, avant toute sanction, les propriétaires sur l'obligation de ramasser les déjections de leur(s) chien(s)
- . réfléchir à la mise en place d'un système facilitant le recours à un promeneur de chien lorsque son propriétaire est malade.

Mme COSTANTINI remercie les membres du comité pour leur participation active et bienveillante.

La date du prochain comité est fixée au **lundi 15 mars 2021 à 18h à l'Hôtel de Ville de Laxou**.

**Après contact avec la métropole, voici leur réponse : Dans le cadre des dispositions de l'article 213-6 du Code rural, et en continuité des actions entreprises sur le Grand Nancy depuis 1995, l'exploitant du marché (actuellement SACPA) devra s'organiser pour répondre aux demandes de stérilisation des colonies de chats libres sur l'ensemble des communes de l'agglomération, y compris la ville-centre.*

La prestation comprend, selon un protocole établi et sur la base d'un bon de commande :

- la capture des chats ainsi repérés sur le domaine public de la Métropole et signalés,
- la prise en charge des soins vétérinaires afférents auprès d'un professionnel,
- le relâchage sur site des chats stérilisés."

Habituellement, ce sont les communes qui prennent contact directement avec la SACPA afin de leur signaler la présence de chats sur un site.